

MAIRIE DE JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande de la Mairie de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle en date du jeudi 19 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la météo, pour ne pas plus abimer les terrains, il est nécessaire d'interdire l'accès au terrain de foot de Jugon-les-Lacs, Saint-Igneuc et Dolo du dimanche 21 janvier au dimanche 22 janvier 2023 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès du terrain de foot de Jugon-les-Lacs, Saint-Igneuc et Dolo est interdit du samedi 21 janvier 2023 au dimanche 22 janvier 2023 inclus.

ARTICLE 2 : les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,
Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,
sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle
Le 19 janvier 2023

L'adjoint au Maire
Christelle MEUNIER

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Christelle Meunier', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE JUGON-LES-LACS' at the top and 'COMMUNE NOUVELLE' at the bottom, with a central emblem featuring a landscape with a tree and a building.